

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

Du 19 juillet 2016 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

166-07-2016

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement du 19 juillet 2016 à 19 heures

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le point suivant :

7.7 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 577-3 modifiant certaines dispositions sur le stationnement du règlement de zonage 577

et en acceptant par ailleurs tout autre point pouvant s'ajouter en cours de séance.

----- A D O P T É E -----

167-07-2016

Résolution acceptant l'offre de service de Virtuel Graphique inc. aux fins d'une refonte du site Internet de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT l'importance et l'utilisation grandissante des médias électroniques pour l'accès à l'information pour les citoyens de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le conseil souhaite une refonte globale du site Internet afin d'actualiser l'information et les outils disponibles;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Virtuel Graphique au montant de 7 750 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Virtuel Graphique inc., et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

168-07-2016

Nomination de Monsieur le Conseiller Michel Ouellet à titre de délégué au conseil des maires de la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite nommer un délégué au conseil des maires en l'absence de monsieur le maire Steve Plante;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie nomme monsieur Michel Ouellet en remplacement du maire, monsieur Steve Plante, à titre de délégué de la Ville au conseil des maires de la municipalité régionale de comté de L'Assomption.

----- A D O P T É E -----

169-07-2016

Résolution autorisant le paiement des comptes du 19 juillet 2016

CONSIDÉRANT l'application du règlement no 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 19 juillet 2016 au montant de 153 523,51 \$.
3. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

170-07-2016

Résolution demandant l'intervention du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre d'un projet de regroupement des territoires de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT la résolution du 4 juillet 2016 de la Paroisse de L'Épiphanie manifestant sa volonté de participer à un processus de réflexion aux fins d'examiner la possibilité d'un regroupement des territoires municipaux de la Paroisse et de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est également disposée à examiner l'opportunité de procéder à un regroupement des territoires municipaux de la Paroisse et de la Ville;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoyant la possibilité de conclure une entente ayant pour objet de faire effectuer une étude sur l'opportunité d'un regroupement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. De mandater la directrice générale à communiquer avec la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir l'assistance que le ministère peut offrir à la ville de L'Épiphanie dans un processus de regroupement des territoires de la Ville et de la Paroisse.
3. De requérir à cette fin l'appui du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux fins de soutenir et de fournir l'aide technique requise aux municipalités.

----- A D O P T É E -----

171-07-2016

Résolution demandant au ministère des Transports d'intervenir afin d'accroître le confort et la sécurité routière sur la Route 341

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'automobilistes sur la Route 341 traversant le territoire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que l'accès à la Route 341 comporte des risques d'accident et devient hasardeux à cause de la vitesse de circulation autorisée sur la Route 341 et dus aux nombreux accès à celle-ci de part et d'autre;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie souhaite collaborer avec le ministère des Transports à l'évaluation des possibilités d'amélioration de la sécurité routière sur la Route 341 et à cette fin souhaite une rencontre aux fins d'identifier les solutions aux diverses problématiques soulevées.

----- A D O P T É E -----

172-07-2016

Résolution octroyant le contrat de la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement pour un camion Western Star 4800SB

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a conclu un contrat de location sur 5 ans pour un camion de déneigement Western Star, pour le Service des travaux publics, et ce, selon sa résolution numéro 100-05-2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire doter ledit camion d'équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin un appel d'offres par invitation a été adressé auprès de deux fournisseurs dont le résultat se présente comme suit :

- | | | |
|----|---------------------|--|
| 1- | Tardif Diesel inc. | au montant de 98 772,72 \$, taxes incluses |
| 2- | GD Équipements inc. | au montant de 97 659,77 \$, taxes incluses |

CONSIDÉRANT qu'à la date de dépôt des offres, le 19 juillet 2016, GD Équipements inc. a déposé la soumission la plus avantageuse et conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat de la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement pour un camion Western Star 4800SB à GD Équipements inc., et ce, selon sa soumission citée au troisième (3^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

173-07-2016

Résolution acceptant l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal, organisme à but non lucratif, visant à produire un inventaire faunique et floristique de la rivière l'Achigan

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de protéger et mettre en valeur l'écosystème fragile de la rivière l'Achigan;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, un inventaire faunique et floristique facilitera la prise de décision concernant les aménagements et les accès à l'eau;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal au montant de 24 509 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise le Comité Écologique du Grand Montréal, organisme à but non lucratif, à produire un inventaire faunique et floristique de la rivière l'Achigan, et ce, selon son offre de service citée au troisième (3^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

174-07-2016

Résolution octroyant le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats, de prendre les procédures nécessaires concernant des contrevenants aux règlements municipaux dans le secteur central

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire prendre les procédures nécessaires concernant les infractions aux règlements municipaux sur plusieurs propriétés appartenant à Mathieu Majeau ou à Gestion Marcel Majeau Inc. (voir liste des propriétés en infraction ci-jointe);

CONSIDÉRANT que les engagements contenus dans trois lettres d'engagement datée du 1^{er} mars 2016 et visant à ce que le propriétaire obtienne un permis pour des travaux débutés sans l'obtention préalable d'un permis pour certains immeubles n'ont pas été respectés;

CONSIDÉRANT que des travaux de modifications de bâtiment, de démolition de galerie, de clôture, de déplacement de bâtiment, d'abattage d'arbres ou autres travaux ont été entrepris sans permis;

CONSIDÉRANT que l'avis d'arrêt de travaux daté du 14 juin 2016 n'a pas été respecté puisque des travaux de démolition partielle de bâtiment principal ou autres travaux ont été entrepris et qu'aucun plan de réhabilitation temporaire du secteur n'a été soumis;

CONSIDÉRANT que le secteur central est soumis à un règlement de PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats afin d'entreprendre tous les recours judiciaires appropriés pour que cessent immédiatement et sans délai tous les travaux non-autorisés et pour rendre sécuritaires et conformes à la réglementation municipale les immeubles énumérés dans la liste ci-annexée, incluant la possibilité pour la Ville d'exécuter elle-même les travaux requis aux frais du propriétaire, et ce, selon son offre de service citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

175-07-2016

Résolution octroyant le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats, de prendre les procédures nécessaires concernant un dossier d'infraction aux règlements municipaux au 480, rue Allard

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire prendre les procédures nécessaires concernant les infractions aux règlements municipaux sur la propriété du 480, rue Allard;

CONSIDÉRANT l'état d'abandon de cette propriété depuis de nombreuses années et l'historique du dossier d'infraction sur cette propriété;

CONSIDÉRANT que les infractions sur cette propriété perdurent malgré l'avis de correction daté du 17 décembre 2015 pour des nuisances présentes sur le terrain et des bris au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les engagements contenus dans la lettre d'engagement datée du 29 janvier 2016 et visant à ce que le propriétaire procède à l'enlèvement intégral des nuisances présentes sur le terrain et répare le bâtiment principal n'ont pas été respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats afin d'entreprendre tous les recours judiciaires appropriés pour éliminer les diverses nuisances présentes et rendre conforme à la réglementation municipale l'immeuble en litige, incluant la possibilité pour la Ville d'exécuter elle-même les travaux requis aux frais du propriétaire, et ce, selon son offre de service citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

176-07-2016

Résolution octroyant le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats, de prendre les procédures nécessaires concernant un dossier d'infraction aux règlements municipaux au 190-192, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire prendre les procédures nécessaires concernant les infractions aux règlements municipaux sur la propriété du 190-192, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que les infractions sur cette propriété perdurent malgré les avis de correction datés du 17 décembre 2015 et du 19 mai 2016 pour des nuisances présentes sur le terrain et des travaux de rénovation non terminés sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le permis de rénovation est échu pour cette propriété et qu'il a déjà fait l'objet d'un renouvellement auparavant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats afin d'entreprendre tous les recours judiciaires appropriés pour éliminer les diverses nuisances présentes et rendre conforme à la réglementation municipale l'immeuble en litige, incluant la possibilité pour la Ville d'exécuter elle-même les travaux requis aux frais du propriétaire, et ce, selon son offre de service citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

177-07-2016

Résolution octroyant le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats, de prendre les procédures nécessaires concernant un dossier d'infraction aux règlements municipaux au 81, rue Onulphe-Peltier

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire prendre les procédures nécessaires concernant les infractions aux règlements municipaux sur la propriété du 81, rue Onulphe-Peltier;

CONSIDÉRANT que les infractions sur cette propriété perdurent malgré l'avis de correction daté du 20 juin 2016 pour la présence non permise de conteneur d'entreposage à l'avant de la propriété et l'abattage d'arbre en cour avant sans permis;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat à Dufresne Hébert Comeau, avocats afin d'entreprendre tous les recours judiciaires appropriés pour remettre en état (plantation de deux arbres) et rendre conforme à la réglementation municipale l'immeuble en litige, incluant la possibilité pour la Ville d'exécuter elle-même les travaux requis aux frais du propriétaire, et ce, selon son offre de service citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement 571-1 modifiant le règlement 571 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer des projets environnementaux

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 571-1.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement 572-1 modifiant le règlement 572 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer des projets en sécurité publique

Monsieur le Conseiller Christian Martel donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 572-2.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement 612 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer les travaux de vidange des étangs aérés et autres travaux connexes

Madame la Conseillère Claudette Malenfant donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 612.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

178-07-2016

Résolution adoptant le projet de règlement numéro 610 sur les plans d'aménagement d'ensemble ayant pour objet d'assujettir une partie des immeubles des zones M-79, H-82 et H-84 ainsi que les immeubles des zones P-78 et H-85 à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite doter son département d'urbanisme de nouveaux outils visant à mieux encadrer les secteurs déstructurés du territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour adopter des dispositions nouvelles sur les plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de bien encadrer le développement du secteur Rivest;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 par Madame la Conseillère Claudette Malenfant;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Luc André Biron
 APPUYÉ par madame Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 577-2, intitulé « règlement numéro 610 sur les plans d'aménagement d'ensemble ayant pour objet d'assujettir une partie des immeubles des zones M-79, H-82 et H-84 ainsi que les immeubles des zones P-78 et H-85 à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble », et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

179-07-2016

Résolution adoptant le projet règlement numéro 577-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 577

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a adopté le 5 mai 2015 le règlement de zonage numéro 577;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour amender son Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'harmoniser le règlement de zonage avec le nouveau règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble dans le secteur Rivest;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 par Madame la Conseillère Manon Leblanc;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc André Biron
 APPUYÉ par Monsieur Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

- 2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 577-2, intitulé « modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 577 », et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement numéro 552-1 modifiant le règlement numéro 552 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de L'Épiphanie

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 552-1.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement numéro 577-3 modifiant certaines dispositions sur le stationnement du règlement de zonage numéro 577

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 577-3.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

180-07-2016

Ajournement de la séance

L'ordre du jour n'étant épuisé,
Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

D'ajourner la séance à 22 h 00 ce même jour. Il est 19 h 45.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière